



L'Ordre des
hygiénistes dentaires
de l'Ontario

Nous protégeons votre santé et votre sourire

Guide du Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (Portail SMILE)

Introduction

Le Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (Portail SMILE) de l'OHDO est un site unique qui vous permet d'enregistrer, de gérer et de contrôler facilement vos propres dossiers d'assurance de la qualité. Il vous permet également de soumettre sur demande vos renseignements directement à l'OHDO aux fins d'une évaluation d'un pair.

Le Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (Portail SMILE) a été conçu pour répondre aux exigences de l'Ordre et est maintenu par Skilsure, une division de Claymore Inc. Skilsure est un fournisseur tiers qui maintient vos dossiers d'assurance de la qualité dans un site distinct de celui de l'Ordre. Vous avez le plein contrôle de l'information que contiennent vos dossiers qui ne sont accessibles à l'Ordre que lorsque vous en autorisez la soumission.

Le Portail SMILE a été développé en prenant en considération les divers niveaux de connaissances informatiques des hygiénistes dentaires. Il a fait l'objet d'essais pilotes vigoureux en ayant recours à des hygiénistes dentaires bénévoles comme vous. Toutes les instructions d'utilisation écrites et audio sont contenues dans le Portail SMILE même. De plus, nous avons créé le présent guide pour vous aider à vous familiariser avec ce nouveau système de gestion de l'autoapprentissage.

Connexion

Pour commencer, visitez le site Web de l'OHDO à www.cdho.org et ouvrez une session en cliquant sur le bouton Portail libre-service (Self-Service).



Contrat d'utilisation

La première fois que vous accédez au Portail SMILE, la première page que vous voyez est celle du Contrat d'utilisation de Skilsure. Cette page vous informe que tous vos renseignements personnels sont confidentiels, et que l'OHDO n'y aura pas accès sans votre autorisation. Skilsure fournit à l'Ordre seulement des données générales qui constituent des réponses de groupe. Elle vous avise également que vos renseignements seront conservés pendant dix ans, et que tout dossier au-delà de cette période sera détruit. Veuillez lire cette page attentivement et cochez la case au bas de la page pour indiquer que vous acceptez son contenu et son intention avant de continuer.

Introduction au site Web

Après avoir lu et accepté la déclaration, vous arrivez à la page d'accueil dont vous trouverez un exemple plus bas. Vous pouvez facilement explorer le site à l'aide du Tableau de bord qui se trouve sur le côté gauche de la page sur votre ordinateur ou votre ordinateur portable ou au bas de la page pour tout autre appareil mobile. Pour bien profiter du système, il est recommandé de compléter les étapes dans l'ordre décrit plus bas. Veuillez noter que les images ci-dessous peuvent paraître différentes si vous accédez au Portail SMILE à l'aide d'un iPad, d'une tablette ou d'un appareil mobile.

Audit Année: 2014
Statut: EN COURS
Date Limite: 31 Déc. 2014

Bienvenue

À titre de professionnelle de la santé, vous reconnaissez qu'une exploration et un apprentissage continus sont nécessaires pour maintenir et améliorer votre capacité d'exercer et de fournir des soins de qualité. Vous pouvez facilement explorer ce site à l'aide du tableau de bord. Dès que vous complétez une étape de votre processus d'apprentissage, vous pouvez cliquer sur l'icône de la barre de progression.

Heures d'apprentissage soumises :
2013, 2014
Total : 0 / 75
0

Audit : 2014

Tableau de bord

- ✓ 1. Vérifier votre situation d'emploi et les adresses de vos pratiques
- ✗ 2. Autoévaluation

Optionnel

- Portfolio d'apprentissage
- Profil de pratique

Documentation additionnelle

Télécharger les formulaires 6, 7 et 8 du portfolio professionnel 2013

Ressources

- Site Web de l'OHDO
- Survol du Programme d'assurance de la qualité
- Guide du Système de gestion de l'apprentissage en ligne (portail SMILE)
- Exigences du programme d'assurance de la qualité et Lignes directrices de la compétence continue
- Outil d'autoévaluation
- Règlement de l'assurance de la qualité et Manuel des politiques et procédures des membres autorisés

Cycle AQ

```

graph TD
    A((Vérifier les détails de la pratique  
(toutes les options))) --> B((Autoévaluation  
(toutes les options)))
    B --> C((Établir les objectifs  
d'apprentissage  
(toutes les options)))
    C --> D((Portfolio d'apprentissage  
(Option 1)  
OU  
Préparation à  
l'évaluation écrite  
(Options 2 et 3)))
    D --> E((Profil de pratique  
(Options 1 et 2)  
OU  
Préparation  
à l'examen sur place  
(Option 3)))
    E --> A
  
```

La case de progression vous fournit l'année de l'évaluation, votre état et l'approche de toute date butoir.

La barre de progression affiche votre progrès à répondre aux exigences du programme AQ.

Utilisez le Tableau de bord pour explorer le site et accéder aux divers outils disponibles. Au terme de chaque étape, le ✗ rouge se change en ✓ verte pour confirmer que l'étape est terminée.

Tableau de bord

- ✓ 1. Vérifier votre situation d'emploi et les adresses de vos pratiques
- ✗ 2. Autoévaluation

Optionnel

- Portfolio d'apprentissage
- Profil de pratique

Instructions détaillées pour maintenir les dossiers d'assurance de la qualité

Étape 1 : la première fois que vous accédez au Portail SMILE, le système vous demande de **vérifier votre situation d'emploi et l'adresse ou les adresses de votre pratique ou de vos pratiques**. L'information dans le Portail SMILE provient directement des renseignements que contient actuellement votre dossier de l'Ordre, y compris votre adresse résidentielle et vos adresses de pratiques. Afin de profiter pleinement du système, il est essentiel que l'adresse et les coordonnées que vous avez fournies à l'Ordre soient exactes. **Vous devez informer l'Ordre de tout changement dans vos coordonnées, comme entre autres, votre nom et votre adresse, au plus tard quatorze (14) jours suivant ce changement. Vous pouvez modifier votre adresse en accédant au *Portail libre-service* comme indiqué plus haut. Si vos coordonnées sont inexactes, ne tentez pas d'effectuer des changements dans le Portail SMILE, car il est possible que vous n'ayez pas les bons outils pour poursuivre.**



Étape 2 : l'outil d'**autoévaluation** est le pilier central du Portail SMILE. Afin de profiter pleinement des capacités du système, vous devez remplir une autoévaluation chaque année. Vos réponses aux questions ne sont JAMAIS acheminées à l'Ordre; toutefois, chaque année, Skilsure avise l'Ordre dès que vous avez terminé cette étape. L'autoévaluation vous aide à porter un regard critique sur votre pratique et à déterminer l'apprentissage qui vous est requis.



Étape 3 : le Portail SMILE vous suggère automatiquement des **objectifs d'apprentissage** selon votre autoévaluation. Vous pouvez choisir ces objectifs ou en établir un ou deux autres. Si vous préférez fixer vos propres objectifs, vous devez vous assurer qu'ils sont assez concrets pour vous

permettre de rechercher des activités d'apprentissage, qui approfondiront ses connaissances et apporteront des changements de comportement de façon à affecter positivement votre pratique de l'hygiène dentaire. Les objectifs doivent être explicites, mesurables, réalisables, vérifiables et pertinents à votre pratique. Un objectif bien écrit contient un mot d'action (verbe) qui vous aidera plus tard à déterminer si vous avez atteint ou non l'objectif. Chaque année, vous devez analyser votre pratique, compléter l'outil d'autoévaluation et établir de nouveaux objectifs. Chaque objectif doit être complété au cours de l'année. Un objectif ambitieux qui requiert plus d'une année pour l'atteindre devrait être réparti en jalons annuels réalisables.



Étape 4 : cette partie du Portail SMILE vous aide à rendre compte de vos objectifs d'apprentissage et de votre apprentissage général. Les objectifs suggérés au terme de votre autoévaluation apparaissent automatiquement dans votre « **Apprentissage lié aux objectifs** ». Vous pouvez garder ces objectifs, les modifier ou les supprimer de votre liste à l'aide des boutons qui se trouvent directement dessous la liste d'objectifs. Il est important de noter que si vous supprimez un objectif, vous ne pouvez pas le récupérer. La présente étape se déroule selon l'option que vous choisissez pour démontrer votre compétence. **Vous trouverez de plus amples détails sur les exigences de chaque option dans le document [Exigences du programme d'assurance de la qualité et Lignes directrices de la compétence continue](#).**

- Si vous envisagez l'option 1, vous devez maintenir un **portfolio d'apprentissage**. Cette partie du Portail SMILE vous aide à rendre compte de vos objectifs d'apprentissage et de votre apprentissage général.

Lorsque vous désirez entrer des renseignements portant sur des activités réalisées qui sont liées à vos objectifs, vous sélectionnez l'année appropriée (c.-à-d., l'année où l'objectif a été créé), l'objectif approprié et cliquez sur « **Ajouter une nouvelle activité** » pour entrer les détails concernant chaque activité que vous avez complétée relativement à cet objectif. Vous pouvez choisir plus d'un type d'activité pour un objectif d'apprentissage. Notez bien qu'il n'y a aucune limite au nombre d'activités que vous pouvez réaliser pour atteindre un objectif. Il ne tient qu'à vous de décider quelles activités répondent le mieux à vos besoins d'apprentissage, à votre style et à votre budget. N'oubliez pas qu'au moins quatre-vingts pour cent (80 %) de vos activités d'apprentissage doivent être directement liées à votre pratique et à vos objectifs d'apprentissage. Le nombre d'heures que vous entrez sera automatiquement ajouté au total des heures, qui apparaît dans la barre de progression du tableau de bord.

Lorsque vous signalez des renseignements et des compétences acquises pour atteindre un objectif, il est important de noter les connaissances, les compétences et le jugement que vous avez acquis en réalisant les activités d'apprentissage sélectionnées, qui sont associées à cet objectif d'apprentissage. Résumez ce que vous avez appris des activités combinées qui y apparaissent.

D'une manière similaire, lorsque vous signalez des changements que vous avez apportés dans votre pratique à la suite de votre apprentissage ainsi que la façon dont celui-ci a aidé ou aidera à améliorer votre pratique ou la qualité des services aux clients, prenez le temps de réfléchir à votre objectif. Cet objectif et les activités d'apprentissage connexes ont-ils corrigé les lacunes relevées dans l'autoévaluation de votre pratique? Votre pratique de l'hygiène dentaire s'est-elle améliorée en atteignant cet objectif? Expliquez si cela est le cas ou non. L'application de ces nouvelles connaissances ou compétences dans votre pratique de l'hygiène dentaire est une étape importante pour améliorer votre pratique ainsi que les services et programmes destinés aux clients. La formation continue est optimale lorsque l'apprentissage acquis peut être appliqué. Utilisez des exemples particuliers sur la façon dont cette nouvelle connaissance est appliquée dans votre pratique. Si vous n'avez pas encore incorporé ce nouvel apprentissage dans votre pratique, indiquez la façon dont vous envisagez de le faire plus tard.

Les derniers vingt pour cent (20 %) des activités ACQ peuvent être des activités connexes à l'hygiène dentaire sans toutefois être liées à vos objectifs d'apprentissage. Par exemple, assister à des conférences ou à des réunions de groupe d'hygiénistes dentaires peut être mentionné dans la partie « ». Dans cette partie, lorsque vous cliquez sur « Ajouter une nouvelle activité », une fenêtre apparaît où vous pouvez inscrire tous les détails de l'apprentissage additionnel, notamment le type **Activités additionnelles d'apprentissage général** de l'apprentissage, le nombre d'heures pris pour compléter l'apprentissage et la date de l'apprentissage. Comme pour l'apprentissage lié à des objectifs, le nombre d'heures que vous indiquez sera automatiquement ajouté au total de vos heures, qui apparaît dans la barre de progression du tableau de bord.

Lorsque votre *portfolio d'apprentissage* est complet (c.-à-d., en cliquant sur le bouton **J'ai terminé** à l'étape 4), le **×** rouge sur le tableau de bord se change en **✓** verte qui indique la fin de cette étape.

- Si vous envisagez de choisir l'option 2 ou 3, vous devez prendre les mesures pour vous **préparer pour l'évaluation écrite de l'assurance de la qualité (Évaluation AQ)**. Toute information connexe aux éléments requis pour l'évaluation écrite peut être obtenue à [Nouvelle évaluation écrite de l'assurance de la qualité \(Évaluation AQ\)](#).

Vous n'êtes pas tenue de choisir une option avant d'être sélectionnée. C'est alors que le système vous demande de choisir une option.

L'évaluation AQ est un questionnaire à livre ouvert visant à assurer que les hygiénistes dentaires qui réussissent l'évaluation ont les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires pour exercer l'hygiène dentaire de façon compétente. La capacité d'appliquer ces connaissances conformément aux normes provinciales et la portée de la pratique sont mises à

l'épreuve dans un contexte de résolution de problèmes, à l'aide de questions reliées à des cas pratiques dans un format de choix multiples.

Les évaluations basées sur des cas utilisent des scénarios qui sont en général des exemples concrets ou très similaires à ceux auxquels fait face une hygiéniste dentaire dans sa pratique. Ce genre de questions exige que vous analysiez des données pour arriver à une conclusion. En cherchant des solutions et en parvenant à des décisions, vous devez examiner les données factuelles, appliquer des outils analytiques, vous pencher sur vos expériences pertinentes et tirer des conclusions. Vous avez deux heures et demie pour compléter l'évaluation qui peut se faire en ligne. L'évaluation AQ n'est disponible qu'à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 28 février, peu importe l'année de la vérification. L'évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 janvier (en vertu de la date d'échéance du dossier de l'assurance de la qualité), et sa disponibilité jusqu'au 28 février est uniquement à des fins administratives. Veuillez noter que vous n'avez que trois (3) tentatives pour réussir cette évaluation. Si vous ne la réussissez pas lors de votre troisième tentative, vous serez renvoyée au comité d'assurance de la qualité qui décidera quelles autres mesures doivent être prises concernant votre évaluation ou des activités de remédiation.

Il est recommandé aux hygiénistes dentaires qui envisagent d'entreprendre l'évaluation écrite de continuer à maintenir un *portfolio d'apprentissage* comme décrit plus haut et d'inclure des objectifs et des activités qui les aident à se tenir au fait des pratiques, des théories et des développements actuels en hygiène dentaire. À mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles, ils sont incorporés à l'Évaluation AQ. Peu importe l'option qu'elles choisissent, toutes les hygiénistes dentaires ont accès à l'outil du Système de gestion de l'autoapprentissage en ligne (Portail SMILE) qui sert à fixer des objectifs



Étape 5 : cette partie du Portail SMILE vous permet de démontrer vos compétences et votre jugement dans chacune de vos pratiques.

- Si vous choisissez l'option 1 ou 2, vous devez remplir le *profil de pratique* qui correspond à vos pratiques actuelles. Si vous prodiguez des soins aux clients, votre profil contient des cases à cocher et des questions à réponse courte qui vous permettent de fournir une description des conditions s'appliquant à chacune de vos pratiques de l'hygiène dentaire. Si vous travaillez dans plusieurs milieux de pratique de type similaire, vous devez dresser un

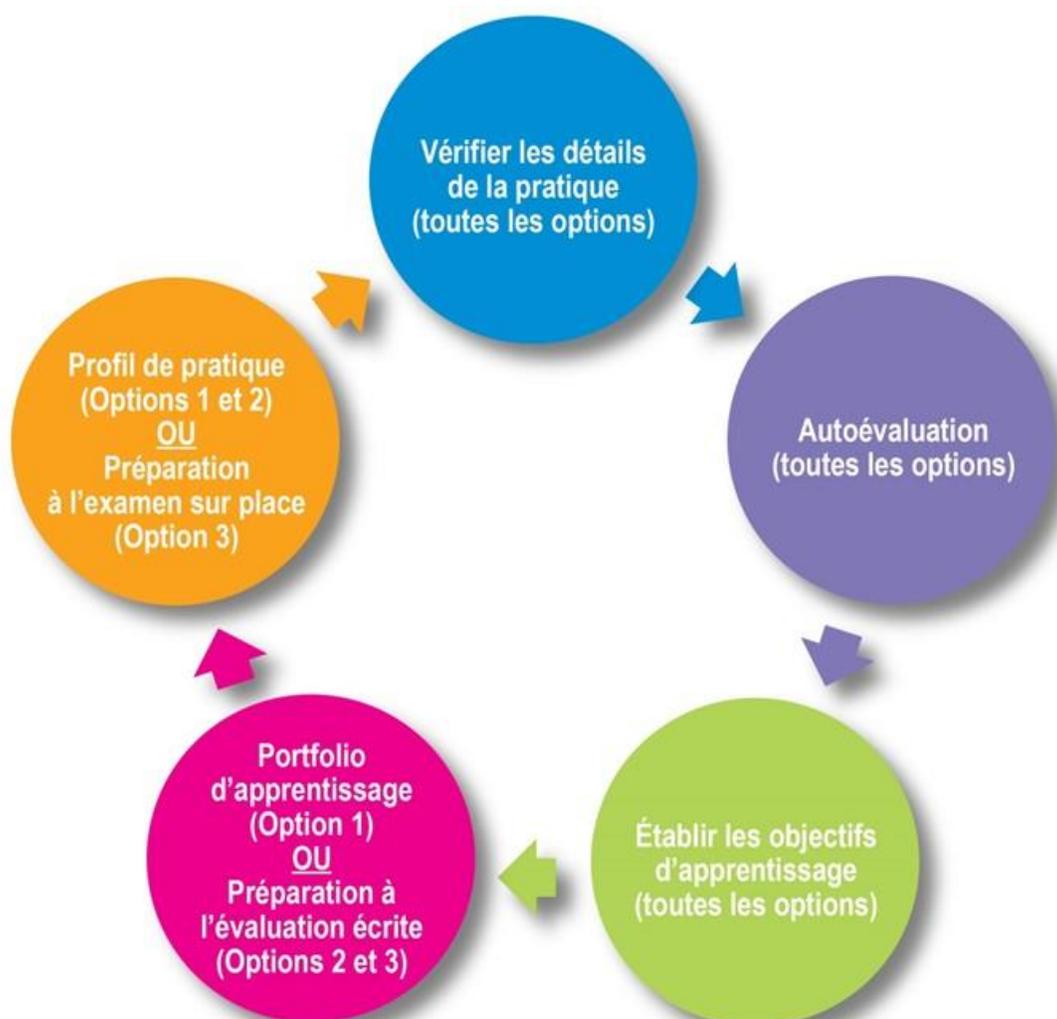
profil de pratique pour la pratique de ce type. En terminant le profil, vous avez l'occasion de noter toute différence entre les pratiques du même type. Si vous travaillez dans divers types de pratique, vous devez dresser un profil pour chaque type de pratique. Si vous avez des emplois réguliers à temps partiel dans divers milieux de pratique, le même principe s'applique pour le *profil de pratique*, et vous devez dresser un profil qui décrit le poste à temps partiel « typique » dans la pratique. Si la fonction principale de votre pratique ne consiste pas à prodiguer des soins cliniques, vous devez réfléchir un peu plus à la façon dont vous pouvez décrire vos milieux de travail. Vous devez fournir une description écrite de votre pratique ou de votre milieu de travail dans une zone de texte ouverte. Vous pouvez également télécharger toute documentation qui vous aide à décrire votre pratique ou vos pratiques. Après avoir complété votre *profil* ou vos *profils de pratique* (c.-à-d., en cliquant sur le bouton **J'ai terminé** à l'étape 5), le ✖ rouge sur le tableau de bord se change en ✔ verte pour indiquer que cette étape est terminée.

- Si vous choisissez l'option 3, vous devez prendre les mesures pour vous **préparer pour l'examen sur place**. (Vous trouverez de plus amples détails sur l'examen sur place dans l'outil d'évaluation de l'assurance de la qualité de la pratique qui se trouve dans le document [Exigences du programme d'assurance de la qualité et Lignes directrices de la compétence continue](#).) Vous devez aviser l'OHDO que vous choisissez un examen sur place. En recevant cet avis, l'OHDO désigne une évaluatrice de l'assurance de la qualité qui vous contactera pour fixer une date à laquelle l'examen peut être effectué. Au terme de l'examen, les résultats de l'évaluatrice vous seront acheminés pour votre revue, et c'est à ce moment-là que vous pouvez fournir des renseignements additionnels ou en clarifier les résultats. Le rapport de l'évaluation et les renseignements que vous avez fournis sont ensuite revus par le comité d'assurance de la qualité.



Suivre le cycle de démonstration de la compétence

Ces étapes forment un cycle annuel que vous devez gérer en ligne tout au long de votre carrière d'hygiéniste dentaire. Le Portail SMILE vous aide à faire le suivi de vos objectifs et à bien vous préparer pour être en mesure de vous conformer lorsque l'on vous demande de soumettre vos dossiers d'assurance de la qualité aux fins d'évaluation. Dans tous les cas, vous n'êtes pas tenue de soumettre cette information à l'Ordre avant de recevoir un avis vous informant que vous avez été sélectionnée pour participer au programme. Cet avis vous donne les dates butoirs, et le Portail SMILE contient toute l'information dont vous avez besoin pour effectuer vos soumissions.



Lors de votre sélection pour soumettre vos dossiers d'assurance de la qualité

Peu importe l'option choisie, vous n'êtes pas tenue de soumettre de l'information à l'OHDO avant d'être sélectionnée pour participer au programme et d'avoir reçu un avis vous informant que toutes vos soumissions doivent être reçues au plus tard le 31 janvier de l'année suivante. En tout temps, vous pouvez vérifier en ligne pour voir si vous avez été sélectionnée pour participer au cours de l'année suivante. Toutes les évaluations devant être complétées l'année

suivante seront affichées au plus tard le 31 janvier de l'année précédente. Veuillez noter que tous **les éléments** doivent être complétés au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, date butoir à laquelle vous devez soumettre l'information. Vous avez une année complète pour atteindre vos objectifs, donc, vous devez planifier vos activités en conséquence. Par exemple, si vous envisagez de choisir l'option 2 ou 3, vous devez compléter l'Évaluation AQ entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier. Puisque vous pouvez vous y prendre trois fois pour réussir l'évaluation, il est fortement déconseillé de faire votre première tentative la dernière semaine de janvier

Si vous êtes sélectionnée pour participer, et que vous ne choisissez pas d'option ou vous ne soumettez pas vos dossiers avant le 31 janvier, comme il est requis, le système choisit automatiquement l'option 3 pour votre cas, et vous serez tenue de compléter l'Évaluation AQ et votre pratique fera l'objet d'un examen sur place.

Instructions pour soumettre vos dossiers

Avant de soumettre vos dossiers, vous devez lire une déclaration portant sur le contenu de vos dossiers. Il est important de noter que faire une déclaration fausse ou trompeuse dans les dossiers d'assurance de la qualité constitue une faute professionnelle qui peut entraîner des mesures disciplinaires. Pour de plus amples détails à ce sujet, veuillez consulter le [Règlement sur la faute professionnelle de l'OHDO](#).

Vos dossiers d'assurance de la qualité sont acheminés à l'OHDO après en avoir donné l'autorisation en cliquant sur le bouton « **Soumettre la vérification de l'assurance de la qualité à l'OHDO** » dans le Portail SMILE. Il n'est pas nécessaire d'imprimer vos dossiers ou de les faire parvenir à l'OHDO par courriel ou par la poste. Encore une fois, l'Ordre n'a pas accès à vos dossiers avant que vous les soumettiez aux fins d'évaluation. Vous recevrez un courriel de Skillsure indiquant que vos dossiers d'assurance de la qualité ont bien été reçus.

Documentation à l'appui

La documentation à l'appui permet à l'Ordre de vérifier vos activités d'amélioration continue de la qualité. Il est important de garder cette information à jour.

La documentation à l'appui doit comprendre, sans toutefois s'y limiter, des copies de reçus, des attestations de présence, des biographies de conférenciers et des résumés de cours. En ce qui concerne les projets liés à la pratique de l'hygiène dentaire, gardez un résumé des activités associées au projet et tout matériel de référence utilisé.

Ne pas soumettre la documentation à l'appui avec vos dossiers d'assurance de la qualité à l'Ordre, sauf si on vous le demande ou l'exige. L'exception à ceci est si l'Ordre exige des certificats d'achèvement pour toute personne qui désire utiliser les activités suivantes dans le cadre de son portfolio d'apprentissage :

- Module d'éducation et examen sur la jurisprudence de l'OHDO; et/ou
- Cours et examen sur les médicaments dans l'exercice de l'hygiène dentaire de l'OHDO.